Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_053-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_053

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Var - Attribution d'une subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Bernard CHARDES, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_053-DE

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) du Var réalise, au sein du Point d'accès au Droit de la Dracénie (PAD), des permanences d'information juridique de proximité et de prévention des discriminations au service des femmes et des familles. En sus, une permanence téléphonique hebdomadaire est accessible pour toutes orientations et renseignements tous les jeudi après-midi de 14h00 à 16h30 pour le droit de la famille et de 16h30 à 18h00 pour le droit du travail. Deux juristes qualifiés répondent en direct aux questions des usagers.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- orienter et informer les femmes et les familles, leur apporter une réponse personnalisée, accessible et concrète en matière de droit de la famille, droit des personnes, droit pénal de la famille, aide aux femmes victimes de violences sexistes, soutien à la parentalité,
- offrir un accueil de proximité dans un lieu repéré, le Point d'Accès au Droit,
- lutter contre l'exclusion juridique,
- lutter contre les discriminations.

Les permanences sont assurées par des juristes diplômés, formés et expérimentés à la lutte contre les discriminations. Une durée de trente minutes par entretien permet d'aborder plusieurs questions et de faire des recommandations solides.

Le nombre d'emplois en équivalent temps plein est de 14,94 pour 16 salariés employés. 12 bénévoles participent à l'activité de l'association.

Le budget total de l'association est de 610 456€ et les charges de personnel représentent 74 % de ce budget.

Le budget de l'action 2018 est estimé à 7 936€. Les permanences juridiques se déroulent sur des demi-journées de 3 heures dans lesquelles 6 personnes sont reçues (30 minutes par personne).

En 2017 , dans le cadre des 12 permanences du Point d'Accès au Droit de Draguignan, 65 personnes ont été reçues et 50 d'entre elles ont été réorientées par les juristes. L'ensemble de ces usagers est domicilié sur les communes de Draguignan, Le Muy, Flayosc, La Motte, Les Arcs-sur-Argens et Vidauban.

Le taux de remplissage des permanences à Draguignan est atteint à 100%. Comme en 2016, un délai de deux mois environ désormais est à prévoir pour obtenir un rendez-vous.

En 2017, sur 65 entretiens réalisés au Point d'Accès au Droit, 57 concernent des résidents de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et ils ciblent les demandes de renseignements pour la famille. 280 usagers ont été orientés par le Point d'Accès au Droit vers la permanence téléphonique du jeudi après-midi de 14h00 à 16h00.

En 2018, le CIDFF du Var envisage d'accueillir 130 bénéficiaires environ sur la Dracénie puisque une nouvelle action d'accueil et de conseil est prévue dans le cadre du nouveau contrat de ville. Il est nécessaire d'ajouter une demi-journée de permanence pour éviter tout débordement vers les permanences financées par les communes hors Dracénie et diminuer l'attente vers les permanences gratuites d'avocat.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_053-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise soutient l'action depuis 2010.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la ville réunie le 1er février 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- attribuer pour l'année 2018 une subvention de six mille euros (6 000€) au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) du Var, sis 42 avenue des îles d'or à Hyères,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018, au chapitre 65, nature 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.